



AVIS DE COURSE

Finale du Championnat de Méditerranée Laser 2017/2018

Organisateur : Cercle de Voile de Marseillan (CVM)

17 et 18 novembre 2018

Infos et règlement sur : <https://www.cvmarseillan.fr/régates/finale-med-laser-2018/>

En ligne : <http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=184>

1 – REGLES

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (« RCV » 2017-2020)
- les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe «Prescriptions » si nécessaire, et selon RCV 90.2 (b)
- les règlements fédéraux,
- les règles de classe Laser,

En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 - PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 - ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 - La régata est ouverte à tous les bateaux des classes « LASER 4.7 », « Radial » et « Standard ».

3.2 - Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire

- sur l'adresse suivante : <http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=184>

par internet : <https://www.cvmarseillan.fr/régates/finale-med-laser-2018/>

- ou en envoyant l'inscription accompagnée des frais d'inscription conformément à « Art 4 - DROIT A PAYER », à l'adresse suivante :
 - Cercle de Voile de Marseillan – 3 Quai de Toulon 34340 Marseillan
 - au plus tard le samedi 03 novembre 2018.
- Sur place, le Samedi 17 Novembre, Novembre de 10h à 12h30, en réglant les frais d'inscription conformément à « Art 4 - DROIT A PAYER »,

3.3 - Chaque concurrent résidant en France doit présenter au moment de son inscription :

- sa licence **FFVoile : mention « compétition »** valide, ou **mention « pratiquant »** ou **« adhésion »** accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire,
- le certificat de jauge ou de conformité de son bateau.

3.3 - Chaque concurrent étranger non licencié auprès de la FFVoile doit présenter au moment de son inscription :

- un justificatif de son appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing, accompagnée :
- d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais),
- d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- d'une attestation d'un contrat d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros
- du certificat de jauge ou de conformité de son bateau

4 - DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants:

- 40 € pour toute inscription reçue au CVM jusqu'au samedi 03/11
- 55 € pour toute inscription reçue au CVM après le 03/11

5 - PROGRAMME DES COURSES

Pour toutes les classes Laser (Standard, Radial, 4.7)

- Samedi 17 Novembre 2018 : premier signal d'avertissement : 14h30
- Dimanche 18 novembre 2018 : premier signal d'avertissement : 10h
- Dernier signal d'avertissement possible : 15h .Le comité de course se réserve le droit de modifier cet horaire par avenant le samedi 17 novembre avant 20 heures.

6 - LIEU

La régata se déroulera sur l'étang de Thau

7 – CONVIVIALITE :

- Le repas officiel des coureurs aura lieu au CVM le samedi 17 novembre à 20h. Le repas, au prix de 12€ par personne, doit être réservé au plus tard le samedi 03 Novembre.
- La remise des prix du championnat 2017-2018 sera proclamée lors de la cérémonie de clôture organisée dès que possible après la fin des courses, au plus tard à 18 heures.

8 - INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sous forme dématérialisée sur la page internet dédiée à la régata et affichées selon la Prescription Fédérale.

9 - CLASSEMENT

2 courses au minimum devront être validées pour valider la compétition par série.

3 Courses au maximum par jour et par série pourront être disputées.

10 - LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de types construits

L'emplacement de la zone de course sera décrit en annexe ZONE DE COURSE des IC.

11 - COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12 - PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- 3 premiers de chaque série
- 1^{ère} fille en laser radial
- 1^{ère} fille en laser 4.7

13 - DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. (RCV 4 Décision de courir)

En droit français, une partie ne peut se décharger soi même ou décharger une autre de ses responsabilités

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

En participant ou en ayant l'intention de participer à une course dirigée selon les RCV, chaque concurrent et tout propriétaire de bateau accepte d'être régi par ces « **règles** ». En complément, ils acceptent, au nom de leurs accompagnateurs, que ces accompagnateurs soient soumis aux « **règles** » (rappel RCV 3.1 et 3.2)

14 - DROIT A L'IMAGE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « **Finale du Championnat de Méditerranée Laser 2017/2018** » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

15 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un embarquement sur bateau spectateur sera organisé lors de l'épreuve, le nombre de places étant limitée la réservation et le règlement se feront au secrétariat du club.

Pour toutes autres informations complémentaires, veuillez contacter le

CERCLE DE VOILE DE MARSEILLAN

3 Quai de Toulon

34 340 MARSEILLAN VILLE

Tél : 04.67.77.65.22 Courriel : cvmarseille@free.fr